



Délibération du point n° 01

du Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 29 janvier 2021

Portant sur la typologie des logements à réaliser

dans le cadre de la rénovation des bâtiment E et F de la résidence Jean Médecin.

Préambule :

Dans le cadre du Plan de Relance de l'économie du Gouvernement, un programme de rénovation des bâtiments publics a été lancé. Il a pour but de soutenir le secteur de la construction et de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics.

Un des projets retenus est celui de la réhabilitation énergétique de la résidence Jean Médecin à Nice embarquant désamiantage et réhabilitation des logements des bâtiments E et F avec création de sanitaires complets et implantation d'éléments de cuisine.

Dans le cadre de ces travaux, il existe une opportunité de créer des studios de 18 m².

Plusieurs scénarios sont envisagés :

Scénario 1 : création des 11 nouveaux studios et conservation des 366 chambres,

Scénario 2 : création de 36 nouveaux studios et diminution du nombre de chambres à 316,

Scénario 3 : création de 59 nouveaux studios et diminution du nombre de chambres à 270,

Scénario 4 : création de 89 nouveaux studios et diminution du nombre de chambres à 210.

Il est proposé aux administrateurs de statuer sur la typologie des logements à retenir pour la résidence Jean Médecin au regard des facteurs explicités en séance.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le scénario numéro 3.

Fait à Nice, le 29 janvier 2021

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Chancelier des Universités

Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 14
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 1	Abstention : 0
Votants : 14	